

A VERY VERY NICE COMPANY

Sommaire

Annexes

3

certifié conforme à
l'original
Elodie
FRENIER

Annexes

A VERY VERY NICE COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 16 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 466 723,27 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 200 171,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/07/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A VERY VERY NICE COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 4 734 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 484		2 484
Immobilisations financières		2 250		2 250
TOTAL		4 734		4 734

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		5		5
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		5		5

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	2 484	5	2 479	3 ans
TOTAL	2 484	5	2 479	

3.2 - Etat des créances = 452 095 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 250		2 250
Actif circulant & charges d'avance	449 845	449 845	
TOTAL	452 095	449 845	2 250

A VERY VERY NICE COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 1 265 552 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	398 990	398 990		
Dettes fiscales & sociales	342 007	342 007		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	524 555	524 555		
TOTAL	1 265 552	1 265 552		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 158 413 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	158 330
Dettes fiscales & sociales	83
Autres dettes	
TOTAL	158 413

4.4 - Produits constatés d'avance = 524 555 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A VERY VERY NICE COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 290 005 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 290 005	100,00 %
TOTAL	1 290 005	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 63 304 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	262 913		262 913
Résultat financier	562		562
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	263 475	63 304	200 171

A VERY VERY NICE COMPANY**ANNEXE**

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 158 413 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	158 330
Fournisseurs(408100)	158 330
Dettes fiscales et sociales :	83
Charges fiscales sur cong. a payer(448200)	70
Autres charges a payer(448600)	13
TOTAL	158 413

8.2 - Produits constatés d'avance = 524 555 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	524 555
TOTAL	524 555

A VERY VERY NICE COMPANY

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 16 mois	31/08/2021 mois	31/08/2021 mois	31/08/2021 mois	31/08/2021 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 290 005				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	263 480				
c) Impôt sur les bénéfices	63 304				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	200 176				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	200 171				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	15 792				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	8 491				

Observations complémentaires

A VERY VERY NICE COMPANY

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet IMAGO, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A VERY VERY NICE COMPANY,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 466 723
Chiffre d'affaires hors taxes	1 290 005
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	200 171

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour IMAGO
Fait à PARIS le 30/06/2023

A VERY VERY NICE COMPANY

Sommaire

Bilan	1
-------	---

certifié conforme à
l'original
Elodie
FRENIER

Bilan

A VERY VERY NICE COMPANY

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 11/07/2023

ACTIF		du 01/09/2021 au 31/12/2022 (16 mois)			du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 484	5	2 479	0,17		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 250		2 250	0,15		
TOTAL (I)	4 734	5	4 729	0,32		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	350 483		350 483	23,90		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	396 157		396 157	27,01		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53 688		53 688	3,66		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	661 665		661 665	45,11		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 461 994		1 461 994	99,68		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 466 728	5	1 466 723	100,00		

A VERY VERY NICE COMPANY

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 11/07/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (16 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	0,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	200 171	13,65
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	201 171	13,72
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 990	27,20
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 964	0,13
. Organismes sociaux	1 390	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices	63 434	4,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	275 053	18,75
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	166	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	524 555	35,76
TOTAL (IV)	1 265 552	86,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 466 723	100,00

A VERY VERY NICE COMPANY
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 30 rue du Maréchal Joffre - 33470 GUJAN-MESTRAS
RCS BORDEAUX 902 931 443

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30 juin 2023 à 10 heures, les associés de la SAS **A VERY VERY NICE COMPANY**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Elodie Frévillez préside la séance en qualité de Président de la société et représentant de la SAS **VERY NICE PEOPLE**.

Le Président constate que les associés présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus au Président,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce puis il ouvre la discussion.

Le Président répond aux éventuelles questions écrites des associés et rappelle que l'exercice présenté est le premier exercice clos de la société d'une durée exceptionnelle de 16 mois.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 200 171,06 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 200 171,06 Euros** et décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros, elle sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social,**
- **A titre de distribution de dividendes aux actionnaires pour un total de 50 000,00 €,**
- **Le solde, soit 150 071,06 Euros au poste « Report à Nouveau ».**

Païement aux actionnaires selon le détail ci-après :

Pour **DOING THINGS**

* Dividendes

15 000,00 Euros

Pour **VERY NICE PEOPLE**

* Dividendes

35 000,00 Euros

Chaque actionnaire recevra un dividende unitaire de 50,00 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par les associés présents.

SAS VERY NICE PEOPLE
Représentée par Elodie Frévillez

*Elodie
FRÉVILLEZ*

SAS DOING THINGS
Représentée par Erik Haberfeld

Erik Haberfeld